

Mardi (matin) 9 juin 2015

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale**58 2015.RRGR.91 Motion 034-2015 Zumstein (Bützberg, PLR)
Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé**

N° de l'intervention: 034-2015
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 21.01.2015
Déposée par: Zumstein (Bützberg, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Cosignataires: 7
Urgence: accordée le 19.03.2015
N° d'ACE: 585/2015 du 13 mai 2015
Direction: SAP

Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer une stratégie cantonale de la santé.

Développement :

Ces derniers mois, les interventions suivantes ont été déposées dans le domaine de la santé :

- Motion financière 255-2014, Budget 2016: garantir la formation postgrade en médecine
- Motion 249-2014, Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins
- Motion 279-2014, Initiative cantonale: évaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal
- Motion 027-2015, Garantie des soins médicaux de base: revoir la formation des médecins et le numerus clausus.

Dans la chaîne des soins, les médecins de premier recours, les services de soins à domicile, les hôpitaux et les institutions ont encore d'autres défis à relever. En définitive, il serait bon de traiter en un seul texte tous les ensembles de problèmes qui se posent dans le domaine de la santé.

Le programme gouvernemental de législature 2015-2018 a été complété d'une déclaration de planification qui demande qu'une stratégie de la santé soit élaborée pour garantir la stabilité sociale. Selon l'article 53, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil, une déclaration de planification lie politiquement le Conseil-exécutif même si le cadre temporel n'est pas précisé. La situation actuellement non coordonnée dans le domaine de la santé appelle de toute urgence à l'élaboration d'une stratégie de rang supérieur.

Réponse du Conseil-exécutif

La présidente du gouvernement a déjà approuvé la déclaration de planification qui demande d'élaborer une stratégie de la santé pour garantir la stabilité sociale, lors du débat parlementaire sur le Programme gouvernemental de législature 2015-2018. Il est en effet judicieux de coordonner les stratégies cantonales partielles en matière de santé (p. ex. planification des soins dans le secteur hospitalier et infirmier, stratégie d'aide aux personnes dépendantes ou rapport sur la médecine de premier recours dans le canton de Berne) et aussi de les coordonner avec la stratégie globale en faveur du système de santé de la Confédération « Santé2020 ». Le Conseil-exécutif soutient donc la présente motion, en plus de la déclaration de planification. Il est prévu que la stratégie bernoise de la santé lui soit soumise le premier semestre 2016 et qu'elle soit présentée au Grand Conseil durant le second. Le Conseil-exécutif est reconnaissant du délai plus long que la motion laisse à l'élaboration de la stratégie (deux ans à partir de l'adoption de la motion) et recommande de l'approuver également à cet égard.

Proposition du Conseil-exécutif :
Adoption

Le président. Beim ersten Geschäft der Gesundheits- und Fürsorgedirektion (GEF) handelt es sich um die Motion Zumstein, zu deren Annahme der Regierungsrat bereit ist. Die Motion lautet «Koordiniertes Vorgehen mit einer kantonalen Gesundheitsstrategie». Ist der Antrag der Regierung auf Annahme dieser Motion bestritten? – Das ist nicht der Fall. Somit stimmen wir auch über diesen Vorstoss direkt ab. Wer die Motion Zumstein annehmen will, stimmt ja, wer diese ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 138

Non 0

Abstentions 0

Le président. Sie haben diese Motion einstimmig angenommen.